

RWIGIRA François-Xavier
 Commerçant
 Compte B.C.R. 85344
 B.P. 26
 KIBUNGO.

POUR ACCORD
 Le Ministre de la Justice

MODE DE PAIE:

Via Guichet B.C.R. KIBUNGO.

BARIYANGA Alphonse
 Commandant
 Directeur Général

26 AOUT 1988

F A C T U R E: N° 03/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Service Pénitentiaire, C.R.P. Nsinda doit à Monsieur RWIGIRA François-Xavier la somme de SEPTANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS (79.625FRS) pour avoir fourni au C.R.P. Nsinda 455 Kgrs de viande fraîche, suivant la lettre n° 789/05.15 du 12 février 1988 en annexe.

Service consommateur	Date de livraison	Quantité livrée	P.U	P.Total
C.R.P.Nsinda	:14.06.88	: 99	:175F	:17.325F
C.R.P.Nsinda	:30.06.88	: 94	:175F	:16.450F
C.R.P.Nsinda	:12.07.88	: 72	:175F	:12.600F
C.R.P.Nsinda	:30.07.88	: 82	:175F	:14.350F
C.R.P.Nsinda	:12.08.88	: 108	:175F	:18.900F
TOTAL =				:79.625F

Soit 455 KGRS X 175F= 79.625FRS.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE SEPTANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS (79.625FRS)

O.P. 132 du 1/9/88

Fait à Kibungo, le 12/08/1988

Pour réception conforme.

Le Bénéficiaire.

RUTABAGISHA Anthère
 Directeur-Adjoint au C.R.P. Nsinda.

RWIGIRA François-Xavier.



Vu pour vérification, impu-
 à charge du ... AP. 105.04.02.17

Inscrit sous poste ... 773 du ... 11-8-88

Kigali, le ... 15-8-88

Le gestionnaire des crédits

RWIGIRA François-Xavier
 Commerçant
 Compte B.C.R. 85344
 B.P. 26
KIBUNGO.

POUR ACCORD
 le Ministre de la Justice
 MARIYANGA Alphonse
 Commandant
 Directeur Général

MODE DE PAIE:
 Via Guichet B.C.R.KIBUNGO.

FACTURE: N° 03/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
 Ministère de la Justice, Service Pénitentiaire, C.R.P. Nsinda doit
 à Monsieur RWIGIRA François-Xavier la somme de SEPTANTE NEUF MILLE
 SIX CENT VINGT CINQ FRANCS (79.625FRS) pour avoir fourni au C.R.P.
 Nsinda 455 Kgrs de viande fraîche, suivant la lettre n° 789/05.15
 du 12 février 1988 en annexe.

Service consommateur	Date de livraison	Quantité livrée	P.U	P.Total
C.R.P.Nsinda	:14.06.88	: 99	:175F	:17.325F
C.R.P.Nsinda	:30.06.88	: 94	:175F	:16.450F
C.R.P.Nsinda	:12.07.88	: 72	:175F	:12.600F
C.R.P.Nsinda	:30.07.88	: 82	:175F	:14.350F
C.R.P.Nsinda	:12.08.88	: 108	:175F	:18.900F
TOTAL =				:79.625F

Soit 455 KGRS X 175F= 79.625FRS.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA
 SOMME DE SEPTANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS(79.625FRS)

Fait à Kibungo, le 12/08/1988

Pour réception conforme.

Le Bénéficiaire.

RUTABAGISHA Anthère
 Directeur-Adjoint au C.R.P. Nsinda.

RWIGIRA François-Xavier.



à Chiffre 18-105-04-02-17
 Inscr. 173 18-1-88
 Kigali, le 18-8-88
 Le gestionnaire des crédits

RWIGIRA François-Xavier
 Commerçant
 Compte B.C.R. 85344
 B.P. 26
 KIBUNGO.

POUR ACCORD
 Ministère de la Justice
 Via Guichet B.C.R. KIBUNGO.
 ZIRYANGA Alphonse
 Commandant
 Directeur Général

MODE DE PAIE:
 Via Guichet B.C.R. KIBUNGO.

FACTURE: N° 03/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Service Pénitentiaire, C.R.P. Nsinda doit à Monsieur RWIGIRA François-Xavier la somme de SEPTANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS (79.625FRS) pour avoir fourni au C.R.P. Nsinda 455 Kgrs de viande fraîche, suivant la lettre n° 789/05.15 du 12 février 1988 en annexe.

Service consommateur	Date de livraison	Quantité livrée	P.U	P.Total
C.R.P.Nsinda	:14.06.88	99	:175F	:17.325F
C.R.P.Nsinda	:30.06.88	94	:175F	:16.450F
C.R.P.Nsinda	:12.07.88	72	:175F	:12.600F
C.R.P.Nsinda	:30.07.88	82	:175F	:14.350F
C.R.P.Nsinda	:12.08.88	108	:175F	:18.900F
TOTAL =				:79.625F

Soit 455 KGRS X 175F = 79.625FRS.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE SEPTANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS(79.625FRS)

Fait à Kibungo, le 12/08/1988

Pour réception conforme.

Le Bénéficiaire.

RUTABAGISHA Anthère
 Directeur-Adjoint au C.R.P. Nsinda.

RWIGIRA François-Xavier.



VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 25 AOUT 1988

à ch... 18.105.04.02.17
 Inscrit sous n° 173 18-8-88
 Kigali, le 18-8-88
 Le gestionnaire des crédits

BORDEREAU D'EXPÉDITION

MS
MSINDA le 14/6/1988

Expéditeur : RWIBISA Fombar

Destinataire : C.R.P. MSINDA

INR 53868 - 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		VIANDE FRAICHE Honnête ment kilos (99 kg) Terrain;	99
		1. RWIBISA A: Directeur AdJ. Chef.	
		2. NURUYAKAZI C: Secrétaire Général	
		3. BIZIMUNBU F: Surveillant Portes.	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :

Reçu les marchandises

en bon état,

le Destinataire,

MSINDA
NURUYAKAZI C

BORDEREAU D'EXPÉDITION

HSIMBA le 20/6/1988

Expéditeur : WUBISA François

Destinataire : C.R.R. HSIMBA

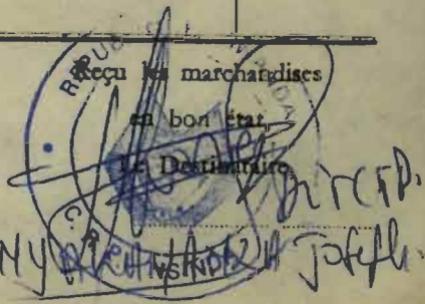
INR 53868 — 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		VIANDE FRAICHE Poussin quatre kilos (94 kg)	94
		<u>Tennis</u>	
		1 BUTABAGISHA A. Directeur Adjt <i>[Signature]</i>	
		2 DUNYAKAN C. Secrétaire <i>[Signature]</i>	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :



 Reçu les marchandises
 en bon état
 Le Destinataire
[Signature]
 DUNYAKAN C. Jafli

BORDEREAU D'EXPÉDITION

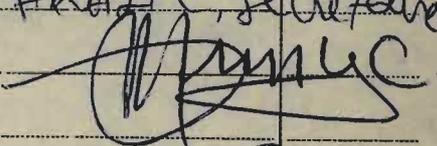
N^o

N^o 181111 le 12/7 19 88

Expéditeur : LWIGIHA Koufoi

Destinataire : C. R. R. HSIH DH

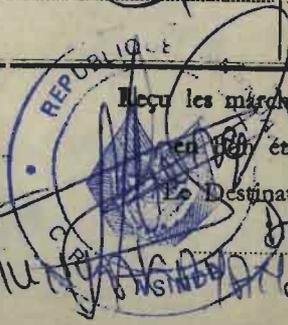
INR 53868 — 500

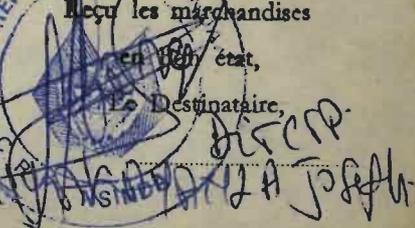
Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		VIANDE FRAICHE Septante deux kilos (72 kg)	72
		<u>Témoins:</u>	
		1. Rue TIRABISHA A' Fickp-Adji Duy.	
		2. MURRY AKAZI C, Secrétaire 	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :



 Reçu les marchandises
 en l'état,
 Le Destinataire,


BORDEREAU D'EXPÉDITION

NSINDA le 20/7/1988

Expéditeur : RWISIRA François

Destinataire : C. R. NSINDA

INR 53868 — 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		VIANDE FRAICHE	82
		Quatre vingt deux kilos (82 kg)	
		<u>Terrain:</u>	
		M. MUTABASHA A. BICRP	
		D. MUYAKAZI C. Secrétaire	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :



Reçu les marchandises

en bon état,

Le Destinataire,

MUYAKAZI N2 A TOPELA
BICRP.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N^o
Nsinda le 12/8/1988

Expéditeur : RWIGIRA François

Destinataire : C. R. P. NSINDA

INR 53868 — 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Viande Fraîche	108
		Cent huit kilos (108 kgs)	
		<u>Témoins</u>	
		1- Munyakazi Callixte Secrétaire D. <i>[Signature]</i>	
		2- Kagabo. Surveillant chef de Poste <i>[Signature]</i>	

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion :

en bon état,

Chauffeur :

Le Destinataire

Dir. C.R.P. Adjoint
RUTABAGISHA
Authère *[Signature]*



TW.J./MBFX.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
B.P. 160 KIGALI.

Kigali, le ..12/2/1988.....

N°..789..../05.15

✓ Monsieur RWIGIRA François Xavier
Commerçant B.P. 26 KIBUNGO.

OBJET : Fourniture de viande
fraîche au CRP NSINDA
durant l'exercice 1988.

Monsieur,

Faisant suite au télégramme n° 15/
05.15 du 4 Février 1988 du directeur du Centre de Rééducation et de
Production NSINDA, je porte à votre connaissance que vous êtes attribu-
taire du marché ayant trait à la fourniture de 1.000 Kgs de viande frai-
che destinée à l'entretien du Centre de Rééducation et de Production NSINDA.
durant l'année 1988 au prix total de cent soixante quinze mille francs
rwandais (175.000 FRW) soit au prix unitaire de 175 FRW/Kg.

Les quantités susmentionnées sont livra-
bles par tranches trimestrielles et aux dates que vous vous conviendrez
avec le Responsable de l'établissement consommateur.

Vous êtes tenu de garantir la bonne
qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée de la viande
fraîche à fournir au moment de sa livraison et de sa réception par une
commission de réception désignée par le responsable de l'établissement
consommateur.

Il est porté à votre connaissance que
vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans
mon autorisation préalable.

Je vous demande de commencer les
livraisons dès réception de la présente lettre de commande.

MUGEMANA Jean Marie Vianney
MINISTRE DE LA JUSTICE.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie, KIGALI.
- Monsieur le Président du Conseil
des Adjudications, KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général de
l'Inspection Générale des Finances
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général du Budget
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général des Impôts
KIGALI.
- Monsieur le Directeur du Centre de
Rééducation et de Production NSINDA.

